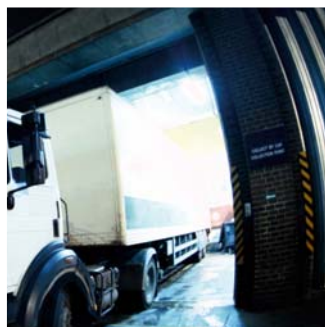
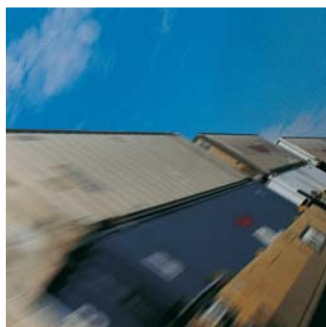




Isitrans
 GENERALI aux côtés des entrepreneurs





Expédier des marchandises: un transport à risques

Vous expédiez des commandes à vos clients dans toute l'Union Européenne ?

Ou bien vous importez de ces pays des produits ou des matières premières ?

Quel que soit le mode de transport choisi, les marchandises sont exposées à de nombreux risques: incendie, détériorations, vol...

Mais savez-vous réellement comment vous serez indemnisé si vos marchandises sont détériorées ou disparaissent pendant le transport ?

La responsabilité du transporteur, une couverture méconnue et surestimée.

Vous faites appel à des transporteurs professionnels pour vos expéditions ou vos livraisons. Vous pensez avoir choisi la sécurité et la tranquillité ?

En cas de sinistre, c'est effectivement la responsabilité du transporteur qui est engagée et qui interviendra pour vous dédommager. Mais celle-ci est parfois surestimée car méconnue.

Les transporteurs bénéficient de restrictions de responsabilités: sauf en cas de faute lourde ou inexcusable de leur part, l'indemnisation qu'ils sont amenés à verser, se calcule à partir d'un prix fixé au kg ou par colis et non en fonction de la valeur réelle de vos marchandises.

L'exonération de responsabilité peut même être totale en cas de force majeure par exemple (vol par agression du chauffeur ou tout événement que le transporteur n'a pu ni prévoir, ni surmonter).

Un impact financier et commercial lourd de conséquences pour l'entreprise.

Prenons l'exemple d'un industriel qui confie une palette de matériel informatique d'une tonne et d'une valeur de 75 000 euros à un transporteur public. Dans le premier cas, l'expédition se fait de Rennes à Bruxelles; dans le 2^{ème}, de Paris à Toulouse.

Un événement durant le transport aboutit à la perte totale de la palette.

Indemnisation perçue sans contrat Isitrans (Responsabilité du transporteur uniquement)

Valeur de la palette de matériel informatique : 75 000 €	Transport international (De Rennes à Bruxelles)	Transport national (de Paris à Toulouse)
Transporteur responsable (exemple: faute de conduite)	10 000 € environ* Limitation de responsabilité: 8,33 DTS du kg	750 € Limitation de responsabilité: 750 € par colis
Transporteur non responsable (exemple: vol par agression)	0 € Cas d'exonération de responsabilité	0 € Cas d'exonération de responsabilité

* Compte tenu de la fluctuation du "Droit de Tirage Spécial"



Avec Isitrans, assurez-vous contre les mauvaises surprises...

Chaque jour, votre entreprise évolue, se bat pour être plus performante et rentable.

Pour ne pas anéantir tous ces efforts à cause de marchandises détériorées, détruites ou volées pendant leur transfert, Isitrans assure financièrement vos marchandises transportées, en France comme dans l'Union Européenne.

La situation financière de votre entreprise est préservée, la gestion des risques est maîtrisée. Vous confirmez auprès de vos clients votre image de professionnel sérieux et fiable.

Une couverture internationale

Isitrans couvre les marchandises à destination ou en provenance de France métropolitaine ou d'un autre pays de l'Union Européenne, d'Andorre, de Monaco, du Liechtenstein, de Suisse ou de Norvège.

Une solution Tous modes de transport

Isitrans assure les marchandises que vous remettez :

- à des transporteurs publics, y compris La Poste;
- à des auxiliaires de transport.

Ce contrat couvre tous les modes de transport: par air et terre (le transport maritime uniquement en complément d'un transport terrestre ou aérien).

Indemnisation perçue avec un contrat Isitrans

Valeur de la palette de matériel informatique: 75 000 €	Transport international (De Rennes à Bruxelles)	Transport national (de Paris à Toulouse)
Transporteur responsable (exemple: faute de conduite)	75 000 €	75 000 €
Transporteur non responsable (exemple: vol par agression)	75 000 €	75 000 €

Une sécurité financière renforcée.

Avec Isitrans, vos expéditions sont automatiquement assurées pendant la durée du contrat (pas de déclaration au préalable). En cas de sinistre, le préjudice est indemnisé après déduction d'une éventuelle franchise et nous nous chargeons du recours à l'encontre du transporteur.

Une protection « Tous risques »

Isitrans est une assurance Tous risques. Elle garantit les dommages matériels et les pertes de poids ou de quantités. Pas de mauvaise surprise, les risques exclus sont explicitement précisés au contrat.

Avec Isitrans, vous pouvez garantir :

- les transports de marchandises achetées ou vendues,
- les trajets entre usines et entre usines et sous-traitants,
- les marchandises et le matériel d'exposition lors du transport et pendant la durée du salon ou de la foire,
- les transports de marchandises et outillages effectués par les véhicules de la société assurée,
- les risques de chargement et déchargement,
- les colis en retour lorsque le client n'a pas pris ou accepté la livraison (dans un délai de 15 jours),
- les emballages dès lors qu'il s'agit d'emballages commercialisés avec le produit...

GENERALI propose une large gamme de garanties d'assurance destinées aux entreprises :

La protection de vos biens

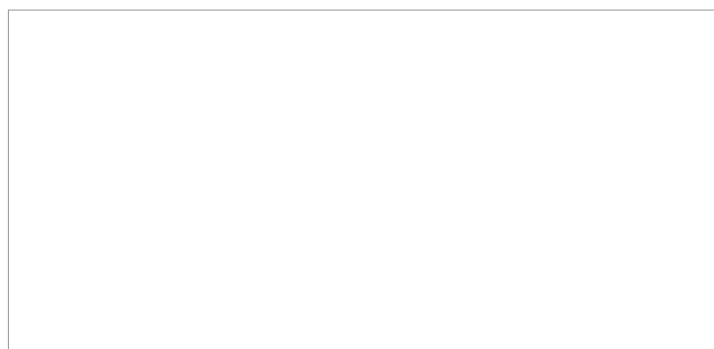
- Bâtiments, installations générales,
- Outil de production,
- Matériels informatiques,
- Parc de véhicules,
- Marchandises transportées...

La protection de votre activité

- Pertes d'exploitation,
- Responsabilité civile,
- Protection juridique,
- Garantie « Homme-clé »,
- Transmission de patrimoine...

La protection des personnes

- Frais de santé,
- Prévoyance,
- Retraite,
- Individuelle accident,
- Indemnités de fin de carrière et de licenciement...



GENERALI assurances Iard - Société Anonyme d'Assurances au capital de 53 193 775 EUR. entièrement versé.
Entreprise régie par le Code des Assurances 552 062 663 RCS PARIS
Siège social : 7, boulevard Haussmann - 75456 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 58 38 40 00 - Télécopie : 01 58 38 40 05
www.assurances.generalif.fr